

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

POSITIONS DES THÈSES

SOUTENUES PAR LES

ÉLÈVES DE LA PROMOTION DE 1954

POUR OBTENIR

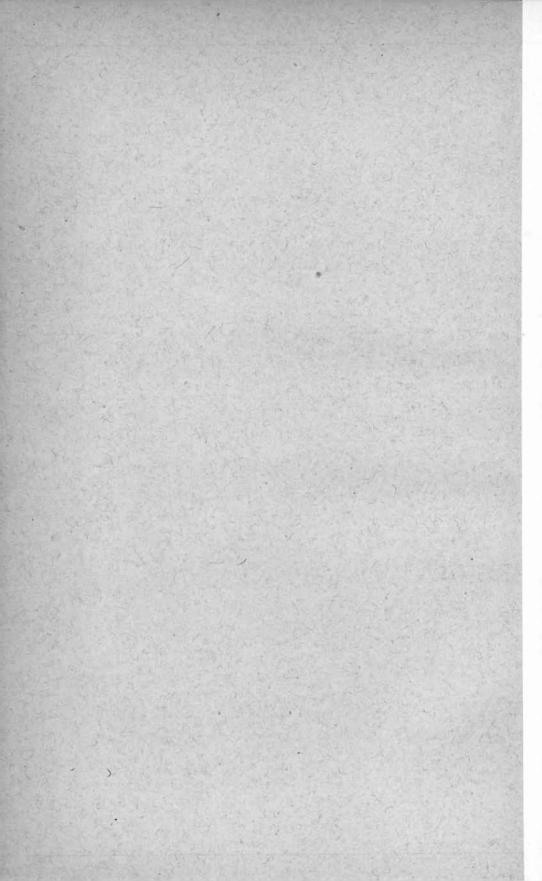
LE DIPLÔME D'ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE

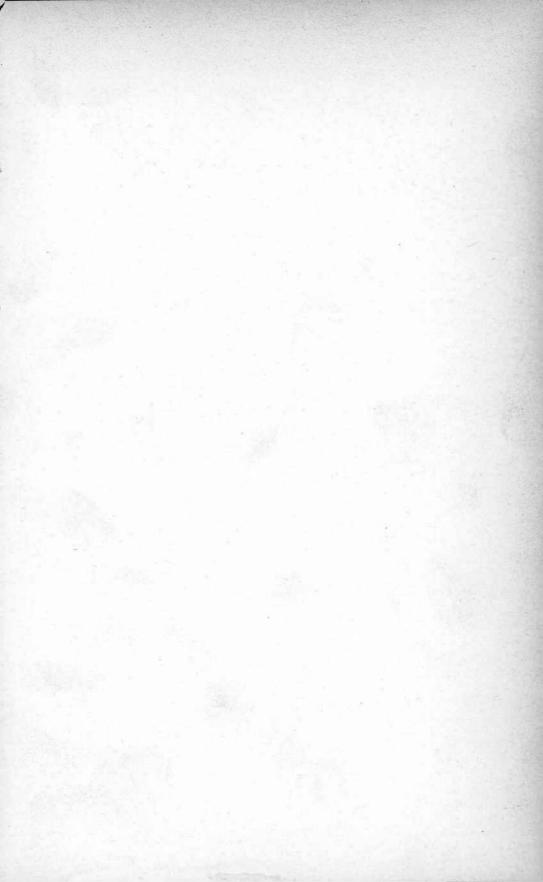
1954-1957

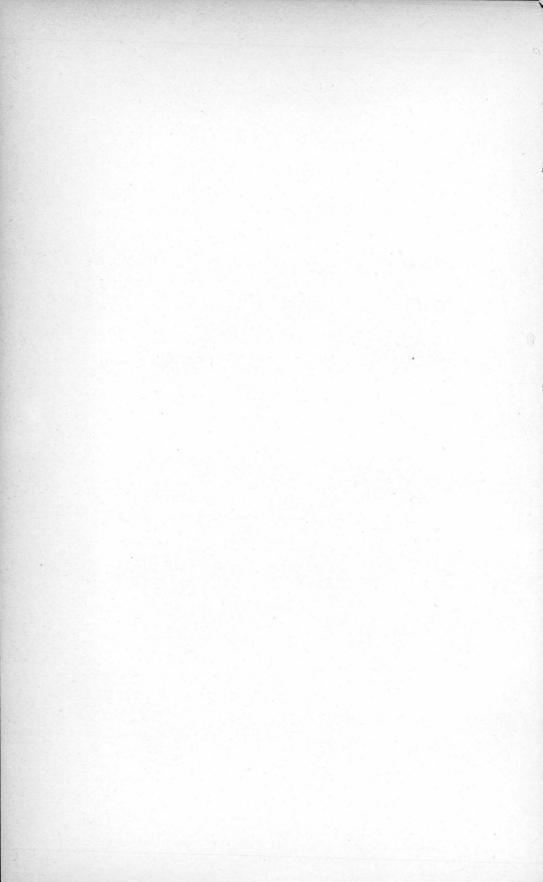
Ces thèses seront soutenues le lundi 5 avril 1954 et jours suivants



PARIS ÉCOLE DES CHARTES Rue de la Sorbonne, 19 1954







ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

POSITIONS DES THÈSES

SOUTENUES PAR LES

ÉLÈVES DE LA PROMOTION DE 1954



ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

POSITIONS DES THÈSES

SOUTENUES PAR LES

ÉLÈVES DE LA PROMOTION DE 1954

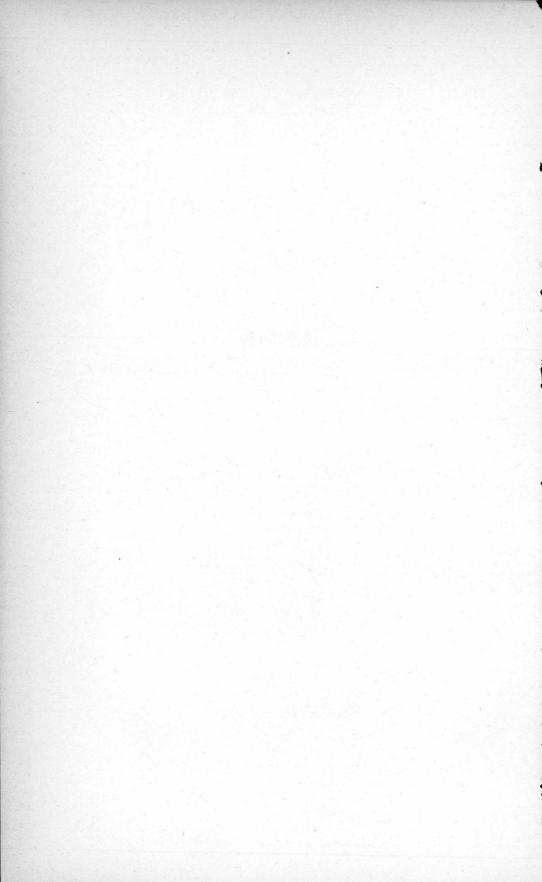
POUR OBTENIR

LE DIPLÔME D'ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE

Ces thèses seront soutenues le lundi 5 avril 1954 et jours suivants



PARIS
ÉCOLE DES CHARTES
Rue de la Sorbonne, 19
1954



Chaque élève publiera les positions de sa thèse sous sa responsabilité personnelle.

(Arrêté ministériel du 5 octobre 1932, art. 33.)

JURY DES EXAMENS DE L'ÉCOLE

Membres du Conseil de perfectionnement: MM. M. Roques, président, délégué de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

— Ch. Samaran, vice-président, délégué de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — G. Berger, directeur général de l'Enseignement supérieur. — Ch. Braibant, directeur des Archives de France. — J. Cain, administrateur général de la Bibliothèque nationale, directeur des Bibliothèques de France. — C. Brunel, directeur de l'École, professeur de Philologie romane. — P. Deschamps, Ch.-Edm. Perrin, R. Fawtier, délégués de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — L. Celier, inspecteur général des Archives. — A. Masson, inspecteur général des Bibliothèques. — P. Petot, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris.

Professeurs: MM. M. Aubert, professeur d'Archéologie. — G. Tessier, professeur de Diplomatique. — Ch. Perrat, professeur de Paléographie. — R. Bossuat, professeur de Sources de l'Histoire de France. — F. Jouon des Longrais, professeur d'Histoire du Droit. — P. Marot, professeur de Bibliographie et Archives de l'Histoire de France. — M. François, professeur d'Histoire des Institutions.

MM. R. Besnier, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris. — A. Danjon, membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire de Paris. — N. Dufourço, professeur au Conservatoire national de Musique. — M. Dunan, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris. — J. de La Monneraye, conservateur honoraire de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris. — C. Laroche, chef du service des Archives, de la Bibliothèque et de l'État-civil du ministère de la France d'Outre-Mer et du ministère des États associés. — A. Lesort, archiviste en chef honoraire du département de la Seine et de la Ville de Paris. — P. Ourliac, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Toulouse. — H. de Surirey de Saint-Remy, conservateur de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris.

Secrétaire : M. A. VERNET.

MEMBRES DU JURY

DÉSIGNÉS POUR L'EXAMEN DES THÈSES

Auteurs des thèses.	Examinateurs.
M. JP. Babelon MM.	AUBERT et DE LA MONNERAYE.
M ^{11e} J. Bordas	BRUNEL et BOSSUAT.
M ^{lle} Th. Burel	Perrin et Tessier.
M. J. Burias	BRAIBANT et CELIER.
M. R. Debant	SAMARAN et OURLIAC.
M. J. Decanter	Roques et Vernet.
M ^{11e} M. Depoux	PERRIN et MAROT.
M. A. Dufour	Perrat et François.
Mue J. Ferrand	DESCHAMPS et MASSON.
M ^{me} M. Garand-Zobel	TESSIER et DE SAINT-REMY.
M ^{lle} A. Guillemain	Roques et Bossuat.
M ^{me} P. Jenner-Le Grontec	Besnier et Joüon des Longrais.
M. Y. Laissus	FAWTIER et DUNAN.
M. M. Le Moël	AUBERT et DUFOURCQ.
M. H. Michel	Samaran et François.
M ^{11e} S. Mirot	Masson et Laroche.
M ^{ne} MJ. de Naurois-Destenay.	PETOT et PERRAT.
M. Y. Nédélec	CELIER et LESORT.
M. E. Poulle	Danjon et Vernet.
M. G. Quincy	DESCHAMPS et PETOT.
M ¹¹ M. Reverseau	FAWTIER et Jouon des Longrais.
M ^{lle} Ch. de Tourtier	Brunel et Marot.

8 janvier 1954.

